COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2010**

Date de convocation : 5 juillet 2010 Date d'affichage : 5 juillet 2010 Nombre de membre en exercice: 15

Présents: 14 Votants: 15

Absents:

L'an deux mil dix, le 10 juillet à 10 heures légalement convoqués le 5 juillet 2010, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, les membres du Conseil municipal.

Etaient présents : Monsieur Bruno HUISMAN, Maire.

M. Mohamed LACHGUER, Mme Anne SAGLIER, Mme Evelyne ENEL, M. Michel SALZARD, maireadjoints, M. Jean-Christophe BENEDICK, M. Pascal GASQUET, M. Laurent DE GAULLE, M. Michel VIELLE, Mme Anne-Laure CORROYER-HENNARD, Mme N. LENOIR, Mme Sylvie FLORIS, Mme Aude DURAND-MONDRAGON, M.B. GILLET conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. C.DOREMUS donne pouvoir à M.B.GILLET

Secrétaire de séance : Mme Aude DURAND-MONDRAGON

OBJET: APPROBATION DU MARCHE D'AGRANDISSEMENT DE L'EPICERIE DE VALMONDOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant :

Programme

Agrandissement de l'épicerie de Valmondois

Lot n° 1: Gros œuvre/maçonnerie entreprise JFSA - proposition: 22 238,00 € HT Lot n° 2 : Charpente entreprise JFSA - proposition : 12 800,00 € HT Lot n° 3 : Electricité entreprise JFSA - proposition: 5 706,00 € HT Lot n° 4: Plomberie/sanitaire entreprise JFSA - proposition : 2 060.00 € HT Lot n° 5 : Menuiserie entreprise JFSA - proposition : 6 540.00 € HT 49 344.00 € HT

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

OBJET: CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - architecte Luc DUPOND pour les travaux d'agrandissement de l'épicerie de Valmondois

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du fait que ce contrat reprend les mêmes termes, les mêmes clauses et les mêmes montants que le contrat précédent, A l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer ledit contrat.

OBJET: TARIFS DES REPAS SCOLAIRES ET DES REPAS PORTES A DOMICILE

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs indiqués ci-dessous à partir du 1er septembre

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de cette décision.

OBJET: ADMISSION EN NON-VALEUR DES TAXES IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes portés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par le Trésorier municipal pour un montant total de trois cent onze euros quatre vingt seize (311.96 €),

DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 654 du budget communal 2010

OBJET: MODIFICATION DELEGUES TITULAIRES A L'OTOS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la composition des membres titulaires en nommant Mme Aude DURAND-MONDRAGON, délégué titulaire en remplacement de Mme Sylvie FLORIS.

OBJET: MODIFICATION DELEGUES TITULAIRES DU SISVOS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la composition des membres désignés au SISVOS en nommant Mme Sylvie FLORIS, délégué titulaire en remplacement de Mme Aude DURAND-MONDRAGON.

OBJET: MODIFICATION DELEGUES TITULAIRES DU SIAVS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier la composition des membres désignés au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Sausseron

OBJET: MODIFICATION DELEGUES SUPPLEANTS DU SIEVS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE de modifier la composition des membres désignés au SIEVS en la nomination d'un second délégué suppléant : Mme Michèle GAMBE DE VERGNES.

OBJET: DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES n° 1-2010 au BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE les décisions modificatives budgétaires n° 1-2010 telles que présentées par Monsieur le maire.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET: SUPPRESSION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A la majorité (9 voix pour - 6 abstentions)

DECIDE

- la suppression du poste d'attaché territorial.
- de modifier comme suit le tableau des emplois administratifs :

Grades ou emplois	Cat.	Effectif budgétaire	Ancien effectif	Nouvel effectif	Dont : temps Non complet
Attaché	Α	1	1	0	1
Rédacteur - Chef	В	1	0	0	
Adj. Adm.Ppal 2 ^{eme} classe	С	1	0	0	
Adj.Adm.de 1 ^{ere} classe	С	2	2	2	1
Adj.Adm. de 2 ^{eme} classe	С	2	2	2	

DIT que le tableau des emplois est modifié à compter du 10 juillet 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25